

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Site Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION**PERFORMANCE GLOBALE DE 9,2 %**

Cher Associé,

La performance globale de 2011 d'Interpierre ressort à 9,2 % dont 4,2 % de rendement et 5% de revalorisation.

Avec un résultat de 992 K€ en hausse sensible et une collecte en forte progression, l'année 2011 a été favorable à votre SCPI malgré un environnement incertain.

Le dividende trimestriel reste inchangé à 10,5 €. Au total, la distribution annuelle ressort à 42 € / part.

Vous pouvez désormais acquérir les parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue-propriété selon votre stratégie patrimoniale).

Les équipes de Paref Gestion souhaitent une excellente année aux associés d'Interpierre.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 18 732 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	16 355	112	6	0	16 641	255
II	16 641	141	20	0	16 582	257
III	16 582	765	6	0	17 341	268
IV	17 341	1 397	6	0	18 732	278

Marché secondaire : Il y a eu 2 demandes de retrait pour 6 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement.

Mouvements du patrimoine : Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine.

Situation locative : Le taux d'occupation financier, exprimé en pourcentage des loyers, s'élève à 83 % contre 81,7 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 90 % contre 87,1 % le trimestre précédent. Les vacances concernent Lognes (77), Labège (31) et Vitry Grimaud (94). La société de gestion s'active à relouer les locaux vacants.

Souscription : Le prix de la part est de 1 050 € depuis le 1^{er} novembre 2011. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 € depuis le 1^{er} novembre 2011. Dans le cas où les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est de 800 €. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Coupon : Les trois premiers acomptes versés en avril, juillet et octobre au titre de 2011 représentent un total de 31,5 €. Le 4^{ème} acompte au titre de 2011 est également de 10,5 € par part. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux. Au total, la distribution annuelle 2011 s'élève à 42 €, soit 4,2% du prix d'émission en début d'exercice.

Fiscalité : Depuis le 1^{er} octobre 2011, les prélèvements sociaux sont de 13,5% . La fiscalité sur les plus-values immobilières change au 1^{er} février 2012. L'abattement pour durée de détention est fixé à 2% par an entre 6 et 17 ans de détention, 4% par an entre 18 et 24 ans et 8% par an entre 25 et 30 ans. L'abattement fixe de 1 000 € opéré sur la plus-value brute est supprimé depuis le 20 septembre 2011.

Compte tenu du relèvement du prélèvement forfaitaire libératoire de 19 à 24 %, au 1er janvier 2012, nous vous invitons à vérifier si votre option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est toujours d'actualité et à envoyer un mail si vous voulez changer à gestion@paref.com.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.